

ANNEXE No 3

Q. Si vous eussiez été l'ingénieur en chef de la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien ou de la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, auriez-vous eu plus d'autorité sur vos ingénieurs que vous en aviez comme ingénieur en chef de la Commission?—R. Bien, je crois que oui.

Q. Pourquoi?—R. Parce que—voyons ce qui s'est passé à l'assemblée tenue à La-Tuque, où les commissaires, une partie de mon personnel et les entrepreneurs se trouvaient réunis, quand est survenue la question de la classification. En présence des entrepreneurs, les commissaires et une partie de mon personnel se sont mis ensemble contre moi.

Q. Bien, vous anticipez sur la question que je dois étudier dans ses moindres détails?—R. Oui.

Q. Puisque vous vous êtes engagé sur ce terrain, je fais aussi bien de vous poser la question. C'était au sujet de la classification de matières conglomerées, n'est-ce pas?—R. C'était à propos de l'interprétation des devis au sujet du roc solide, de la pierre détachée et des matières conglomerées.

Q. Vous ne vous trompez pas en disant cela, mais c'était à propos de matières conglomerées que la différence d'opinion existait, n'est-ce pas?—R. On n'avait pas encore entendu parler de conglomérat à cette époque.

Q. Alors, nous n'appellerons pas cela du conglomérat. Ce qui était absolument du roc solide, exclusivement, libéralement, physiquement, géologiquement ou de toute autre manière du roc solide, il ne pouvait exister aucune différence d'opinion là-dessus, n'est-ce pas?—R. Non.

Q. Alors, la différence d'opinion était à propos de matières qui n'étaient pas absolument et essentiellement du roc solide?—R. Oui.

Q. Bien, est-ce cela? Ne jouons pas sur les mots. Est-ce que le différend n'est pas survenu à propos de l'interprétation du devis concernant le roc solide?—R. Du roc solide et du conglomérat.

Q. Bien, c'est exactement où je veux en venir. Quand vous parlez de conglomérat, ne voulez-vous pas dire des masses de roc?—R. Non, je ne veux pas dire des masses de roc, parce que les masses de roc—ce que j'entends dire par masses, masses de roc, par opposition aux cailloux ordinaires, sont des masses de roc qui se rencontrent fréquemment au bas des falaises, de grosseur énorme, qui varient de la grosseur d'une verge ou deux à des centaines de verges, quelques fois, qui se sont détachées des lits superposés. C'est ce que je voulais dire.

Q. Me permettez-vous de vous demander, maintenant, M. Lumsden, si l'opinion que vous venez d'exprimer n'est pas l'opinion qui a présidé à votre classification du roc solide? Est-ce que cette manière de voir n'a pas en tout temps influencé et guidé votre interprétation?—R. Bien, c'est—je ne comprends pas bien ce que vous voulez dire par influencer ma manière de voir en tout temps.

Q. C'est la base principale de votre opinion comparée à l'opinion des autres ingénieurs?—R. Mon opinion était que cela devait être du roc, d'abord, ou de la pierre, comme je l'ai toujours compris. Je n'ai jamais entendu dire qu'on pouvait appeler roc autre chose que de la pierre de quelque description dans les contrats précédents.

Q. Vous dites qu'à cette assemblée les commissaires se sont joints aux sous-ingénieurs contre vous?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT.—Il n'a pas dit cela exactement. Il a dit qu'une partie de son personnel, mais non tout le personnel.

Le TÉMOIN.—Pas tout le personnel.

Par M. Clarke:

Q. Quand eut lieu cette assemblée?—R. Le 25 octobre 1907.

Par M. Smith:

Q. Dois-je comprendre que le différend se rapportant au devis spécial et à l'opinion que vous en aviez, que cela voulait dire exclusivement du roc?—R. Du roc.